

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DGRI 83 Signature d'un avenant à convention avec l'Organisation Pan-Africaine pour la Santé (6e) relative à la lutte contre le Sida en Afrique.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention 2012 avec l'Organisation Pan-Africaine pour la Santé, relatif à l'utilisation de la subvention qui lui a été attribuée au titre de l'exercice budgétaire 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9^{ème} commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Organisation Pan Africaine de Lutte pour la Santé (OPALS), 15-21 rue de l'Ecole de Médecine, 75 006 Paris, l'avenant à la convention de subvention 2012, dont le texte est joint à la présente délibération et modifie les conditions de son utilisation.

